



La Liste rouge des espèces menacées révèle la situation préoccupante des mille-pattes et des perles de France métropolitaine

Communiqué de presse – 17 juin 2025

Au terme d'analyses inédites sur des espèces méconnues de la faune de France, l'état des lieux réalisé dresse un bilan préoccupant : une espèce sur cinq de mille-pattes dits "chilopodes" et une espèce sur trois parmi les insectes de l'ordre des "perles" sont menacées dans l'Hexagone. Cette situation est principalement liée à la dégradation de leurs milieux de vie. Ces invertébrés particuliers fournissent des informations précieuses sur l'état de santé de leurs habitats, car ils sont reconnus comme des espèces bioindicatrices de la qualité des milieux naturels. Établi dans le cadre de la Liste rouge des espèces menacées en France, ce bilan a été mené grâce à l'expertise des spécialistes de l'Office pour les insectes et leur environnement (Opie) et du groupe Myria-France, sous la coordination du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), de l'Office français de la biodiversité (OFB) et du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN).

Appartenant au groupe des mille-pattes, les chilopodes vivent principalement dans les forêts, les grottes ou sur les plages, dans la litière ou sous les pierres et les bois morts. Ils jouent un rôle important dans la régulation de la microfaune et la régénération des sols. Ces animaux sont particulièrement sensibles aux variations d'humidité, d'acidité et de température, de même qu'aux pollutions.

Vivant sur les cours d'eau, le plus souvent au niveau des sources et des ruisseaux, les perles ou "plécoptères" de leur nom scientifique, sont des insectes aquatiques au stade larvaire et ailés au stade adulte, surnommés aussi "mouches de pierre". Pour la plupart, ces espèces requièrent des conditions écologiques particulières, si bien qu'elles sont souvent très sensibles et peu résistantes aux perturbations de leurs habitats.

De par leur forte dépendance aux conditions de leur environnement, les chilopodes comme les perles sont d'excellents bioindicateurs de la qualité des habitats naturels. Au total, sur les 146 espèces de mille-pattes chilopodes et les 198 espèces de perles natives du territoire métropolitain, les résultats de la Liste rouge montrent que respectivement 31 (soit 21 %) et 62 (soit 31 %) d'entre elles sont menacées de disparition.

Les mille-pattes chilopodes, affectés par l'altération des forêts, du littoral et des grottes

La dégradation, voire la destruction, des habitats naturels constituent les principales menaces subies par ces invertébrés. Pour les mille-pattes forestiers, la sylviculture intensive incluant notamment la plantation d'arbres résineux aux dépens des feuillus et pouvant conduire à l'uniformisation des milieux forestiers affecte plusieurs espèces, comme l'Eupolybothre tridenté classé "En danger".

Sur le littoral, les aménagements touristiques et le nettoyage mécanique des plages ont mené des espèces comme le Géophile des algues méditerranéennes à se trouver "En danger critique". Les mille-pattes vivant dans les cavernes sont quant à eux touchés par les activités touristiques et récréatives, avec une surfréquentation pouvant entraîner le piétinement des sols et une pollution lumineuse, menaçant des espèces endémiques très localisées comme le Géophile de Perséphone classé "En danger critique".

Les perles, victimes des atteintes aux cours d'eau

Autrefois davantage répandues sur le territoire, les perles ont connu un déclin marqué en plaine et se sont fortement raréfiées jusqu'à la moitié du XX^e siècle, notamment dans les milieux fluviaux. Leur régression est principalement due aux pollutions d'origine industrielle, urbaine ou agricole et aux travaux d'aménagements comme la construction de digues, de canaux ou de barrages. Ces atteintes ont conduit plusieurs espèces à disparaître totalement de France, comme la Perle fluviale et le Perlode continental. Les pollutions persistantes menacent aujourd'hui encore des espèces comme le Perlode fluviale, classé "Vulnérable".

La plupart des espèces se rencontrent désormais en montagne, où elles peuvent encore trouver des habitats relativement préservés. Mais elles sont touchées par de multiples menaces, comme le changement climatique et les pollutions, ou l'exploitation sylvicole lorsqu'elle provoque une érosion des sols et altère les berges des ruisseaux. Du fait de ces impacts, la Chloroperle continentale est par exemple classée "En danger critique". Les aménagements hydroélectriques, le surpâturage et les prélèvements d'eau pour des usages domestiques, agricoles ou touristiques, par exemple pour l'enneigement des stations de ski, contribuent également à dégrader les habitats essentiels de ces espèces aquatiques.

Des espèces témoins du changement climatique

Pour les mille-pattes chilopodes, l'accroissement des chaleurs estivales et des sécheresses réduit la période d'humidité des litières et entraîne le dépérissement des forêts les plus sensibles. Les espèces dont les hêtraies montagnardes sont l'habitat de prédilection font partie des plus touchées, comme le Lithobie changeant classé "En danger". Dans les zones boisées plus sèches, au niveau du pourtour méditerranéen, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des incendies représente une menace pour des espèces comme le Lithobie aux petites pattes, également "En danger".

En montagne comme en plaine, les perles sont particulièrement affectées par les effets du changement climatique, qui augmente la température des eaux, assèche les zones humides et accroît la fréquence d'assecs des cours d'eau. En haute altitude, des espèces comme le Taenioptère des neiges, vivant souvent à la limite des glaciers, pourraient rapidement disparaître avec la réduction de l'enneigement et la fonte des masses de glace. Il est aujourd'hui classé "En danger".

Enjeux pour l'avenir

Malgré l'importance de ces invertébrés dans le fonctionnement des écosystèmes et le rôle précieux qu'ils jouent comme bioindicateurs de l'état de santé des milieux naturels, aucun d'entre eux ne bénéficie à ce jour de mesures de protection ou d'actions de conservation ciblées. Pour répondre aux enjeux, l'état des lieux souligne la nécessité marquée de renforcer la préservation des habitats fragiles dont dépendent ces espèces et d'agir plus fortement contre les pressions qui les affectent. Ces mesures sont essentielles pour ne pas voir disparaître à l'avenir certains de ces petits animaux remarquables, qui sont de véritables sentinelles pour la sauvegarde des communautés d'espèces et des écosystèmes en France.



De gauche à droite et de haut en bas : Perlode de Murányi © Bertrand Launay ; Chloroperle continentale © Alexandre Ruffoni ; Lithobie aux petites pattes © Étienne Iorio ; Pleurogéophile méditerranéen © Pierre Gros ; Leuctre du Queyras © Gwenole Le Guellec ; Larve du Taenioptère des neiges © Bertrand Launay ; Lithobie bariolé © Antoine Racine ; Schendyle de Monod © Clovis Quindroit ; Perle à grosse tête © Bertrand Launay.

Publication et résultats détaillés disponibles sur :

www.uicn.fr/liste-rouge-chilopodes-et-plecopteres et inpn.mnhn.fr/actualites/lire/16201

Comité français de l'UICN

Florian Kirchner
Responsable "Espèces"
06 89 29 72 89 / florian.kirchner@uicn.fr
Camille Aspar
Chargée de communication
07 48 12 31 99 / communication@uicn.fr

Office français de la biodiversité

Florence Barreto
06 98 61 74 85
presse@ofb.gouv.fr

Muséum national d'Histoire naturelle

Isabelle Coilly
07 77 69 26 03
Sophie Minodier
01 40 79 38 00
Relations presse
presse@mnhn.fr

Qu'est-ce que la Liste rouge des espèces menacées et à quoi sert-elle ?

La Liste rouge des espèces menacées en France est un état des lieux détaillé du niveau de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l'échelle du territoire national. Établi selon les critères internationaux de l'UICN, cet inventaire de référence permet de classer les espèces selon leur risque de disparition, de définir les priorités d'action et d'appuyer les politiques et les stratégies de conservation de la nature. Ses résultats sont diffusés dans le cadre de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

Le Comité français de l'UICN et PatriNat (OFB, MNHN, CNRS, IRD) sont les garants de la méthodologie scientifique et de la démarche collégiale utilisées. Réalisée avec de nombreuses organisations partenaires et un vaste réseau d'expert/es, la Liste rouge nationale constitue un indicateur privilégié pour évaluer et suivre l'état de la biodiversité en métropole et en outre-mer.

Le Comité français de l'UICN - www.uicn.fr

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 organismes publics, 8 collectivités et 61 organisations non gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise, de concertation et d'action pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Il rassemble également un réseau de 300 expert/es répartis en six commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit plus de 100 spécialistes. Au niveau mondial, l'UICN a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

L'Office français de la biodiversité - www.ofb.gouv.fr

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens. Depuis 2017, il a un centre d'expertise et de données (PatriNat) commun avec le MNHN, le CNRS et l'IRD afin de renforcer le suivi et l'expertise sur la biodiversité et la géodiversité.

Le Muséum national d'Histoire naturelle - www.mnhn.fr

À la frontière entre recherche, culture et société, le Muséum se consacre à la connaissance de la nature et aux relations que les humains entretiennent avec celle-ci. Cet établissement scientifique majeur, qui est à la fois un centre de recherche de pointe et une université, comprend aussi des collections exceptionnelles parmi les trois plus importantes de la planète. Patrimoine de l'humanité, elles irriguent la science dans le monde entier et sont présentées dans ses musées, jardins botaniques et zoologiques ou bibliothèques répartis sur ses différents sites en France (12 sites dont 10 ouverts au public).

Pôle d'expertise, il conseille également les pouvoirs publics, français et européens, pour les politiques environnementales. Fort de quatre siècles d'histoire des sciences, il demeure aujourd'hui une référence en matière d'enjeux écologiques et sociaux.

L'Office pour les insectes et leur environnement - www.insectes.org

L'Opie agit en faveur de la biodiversité en s'engageant pour la connaissance entomologique, la protection des milieux et la sensibilisation au monde des insectes. Créée en 1969, cette association nationale de protection de la nature étudie et fait connaître ces animaux sous tous leurs aspects en rassemblant curieux, passionnés et experts. Elle œuvre aussi pour une meilleure prise en compte des insectes dans les politiques publiques.

Basé dans les Yvelines, l'Opie anime également la "Maison des insectes", large halle d'exposition ouverte au public et aux scolaires, située dans le "Parc du peuple de l'herbe". Des antennes et des associations régionales permettent de déployer son action sur le territoire national. Il diffuse de nombreuses informations et revues de manière libre et dématérialisée (Insectes, Ephemera, Martinia) et anime des programmes de sciences participatives comme le Spipoll.

Myria-France

Le groupe Myria-France a pour but de rassembler les myriapodologistes et les naturalistes intéressés par les myriapodes, de favoriser la transmission des connaissances sur les mille-pattes ainsi que la formation des nouveaux membres à leur étude, et d'aider à la préservation des espèces et de leurs habitats.